

reporte que pour le plaisir de rééditer, sans preuves à l'appui, des affirmations mille fois contredites, ce n'est vraiment pas la peine.

Pour les guerres politico-religieuses: les instructions secrètes de l'épiscopat au clergé, la correspondance des évêques entre eux, les premières entrevues des ecclésiastiques en cause avec les envoyés spéciaux du pape;

Pour le coup d'Etat: la correspondance privée entre Letellier et les ministres fédéraux dont il était accusé d'être l'instrument (et qui lui demandèrent certainement des explications, s'ils n'avaient inspiré son acte), les relations personnelles du lieutenant-gouverneur avec les chefs des deux partis à Québec et à Ottawa, les démarches faites en sa faveur auprès du gouverneur le marquis de Lorne (aujourd'hui lord Argyle), et du cabinet anglais;

yeux pendant des mois à la Commission de colonisation et qu'elle était unique en son genre.

Le dimanche suivant j'attrapai Maître Chrysostôme pour un mensonge qu'il s'était permis sur le compte de M. l'abbé Corveil, le vaillant curé colonisateur de l'Ascension, dans la région de Labelle, devenu depuis missionnaire de colonisation sous la haute direction de Mgr Latulippe, et curé de la Tuque. M. X. m'écrivit le lendemain: "Malheureux, vous avez tué la poule aux oeufs d'or! Michonnet, c'est Chrysostôme Langelier!" La poule n'était pas morte, cependant. Un mois après je recevais, par le même canal, un autre article signé Michonnet, traitant, celui-là, de la perception des droits de coupe dans la région du Saint-Maurice.

"En appliquant le tarif du gouvernement aux quantités de bois mentionnées dans le recensement", écrivait dans cet article M. Chrysostôme Langelier, les droits de coupe s'élèveraient à \$154,553.27 pour l'année 1901. D'après le rapport du ministre pour la même année, ils ne se sont élevés qu'à \$67,728.40, ou seulement 42 pour cent de la somme précédente.

"A QUI FERAIT-ON CROIRE QUE DANS CE TERRITOIRE DU SAINT-AURICE LE BOIS DE COMMERCE COUPE DANS LES TERRES DES PARTICULIERS REPRESENTE LES SIX DIXIEMES DE LA COUPE TOTALE? C'EST L'INVERSE QUI AURAIT DU BON SENS.

"Or, les six dixièmes du chiffre (\$154,553.27) résultant des quantités établies par le recensement, forment une somme de \$92,731.92, soit \$25,003.52 de plus que les \$67,728.40 mentionnés dans le rapport du ministre.